



TARIFS 2026 - 2027

Cotisation annuelle du BCSH : 60 €

Un membre à jour de sa cotisation annuelle bénéficie de :

- La possibilité de s'inscrire aux cours proposés par l'Ecole de Bridge du BCSH,
- La possibilité d'acheter des cartes de 11 tournois à un tarif privilégié par rapport au droit de table unitaire (*11 tournois pour le prix de 10 tournois pour les tournois de l'après-midi, « couche-tôt », « tout-en-douceur », duplicates et autres tournois commentés*),
- La possibilité d'acheter un forfait mensuel ou annuel pour les seuls tournois de l'après-midi,
- La possibilité de bénéficier du système de « points cadeaux » pour les seuls tournois de l'après-midi,
- La prise en charge par le BCSH des droits d'inscription aux Interclubs si membre d'une équipe du BCSH.

Les nouveaux adhérents qui s'inscrivent au BCSH à partir du 1^{er} février payent une demi-cotisation.

Licence annuelle FFB : à préciser

La licence permet de participer aux tournois et compétitions homologuées par la FFB

Ce montant, perçu par le BCSH, est intégralement reversé par le BCSH à la FFB.

La licence est gratuite pour les Juniors et Cadets.

Droits de table

- Tournoi de l'après-midi (*régularité, simultané, évènement BCSH*),
- Tournoi du lundi matin,
- Tournois des mardi et vendredi soir,
- Tournoi commenté « couche tôt » du mercredi soir,

Droit de table unitaire	: 14 € / 16 € non-membre
Carte de 11 tournois (après-midi et « couche tôt » seulement)	: 140 €
Forfait mensuel tournois (après-midi seulement)	: 210 €
Forfait annuel tournois (après-midi seulement)	: 1 600 €

- Duplicate commenté du mardi après-midi (M. Bessis/N Lhuissier)
Droit de table unitaire : 17 € / 19 € pour les non-membres
Carte de 11 tournois : 160 €
- Tournoi commenté « Tout en douceur » du vendredi après-midi (C. Séguiniol)
Droit de table unitaire : 16 € / 18 € non-membre
Carte de 11 tournois : 160 €

Droits de table Junior -Cadet et jeunes adultes (U31)

Les tournois de l'après-midi sont gratuits pour les membres du BCSH de moins de 25 ans et moitié prix pour les U31.

Les cours de Bridge sont réservés aux adhérents du club

Ils ont lieu de septembre à juin hors vacances scolaires.

Les jours, les thèmes de cours et les tarifs sont précisés par les enseignants

Les Stages intensifs : sont ouverts à tous, ils sont organisés pendant les vacances scolaires ou à la rentrée.

Les jours, les thèmes de cours et les tarifs sont précisés par les enseignants

Les joueurs et visiteurs s'engagent à respecter le Règlement Intérieur du club. <https://www.bcsh.fr/statuts-et-reglement-interieur.html>. Les statuts prévoient une commission « Résolution des Litiges » dont sont membres Mme C Boyer, Mr F Lobry et un membre du conseil d'administration.